

## Procédure d'abandon – secteur compétitif

Voici la procédure à suivre en cas d'abandon au secteur compétitif.

1. Le parent doit compléter le formulaire d'abandon. Le formulaire se trouve dans l'onglet « Gymnastique compétitive » sur notre site Web.
2. Remettre le formulaire au Chef de secteur par courriel.
  - Gatineau : [gatineau@unigymsgatineau.com](mailto:gatineau@unigymsgatineau.com)
  - Hull : [hull@unigymsgatineau.com](mailto:hull@unigymsgatineau.com)
  - Aylmer : [aylmer@unigymsgatineau.com](mailto:aylmer@unigymsgatineau.com)
  - Masson-Angers : [masson-angers@unigymsgatineau.com](mailto:masson-angers@unigymsgatineau.com)
3. Le/la Chef de secteur remet le formulaire par courriel à la comptabilité au [comptabilite@unigymsgatineau.com](mailto:comptabilite@unigymsgatineau.com) avec la Directrice technique en cc.
4. Le/la Chef de secteur doit mettre à jour le tableau des groupes compétitifs.
5. La comptabilité doit procéder à l'arrêt des cotisations mensuelles. Des frais administratifs de 25\$ seront facturés pour l'abandon.
6. La comptabilité procédera à la vérification complète du compte client pour assurer qu'aucun solde n'est dû à Unigym par le client. Tout solde sera facturé avec le frais d'abandon.
7. La comptabilité s'assurera de mettre le formulaire d'abandon dans le bon dossier sur le Google Drive pour que la direction et l'administration y aient accès. Voici la démarche à suivre : Gestion Unigym – Comptabilité – Abandon compétitif – Mettre le formulaire dans l'année en cours.
8. La comptabilité envoie un courriel au parent pour confirmer l'abandon, l'arrêt des cotisations et la fermeture du dossier client en mettant le/la Chef de secteur et la Directrice technique en cc.